



**Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire
du 3 juin 2019, à 20h00
à la Maison de Ville de Vuippens**

Présents	:	53 citoyennes et citoyens
Auditeurs	:	4 personnes
Présidence	:	Mme Myriam Fragnière Dufour, vice-syndique
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre
Excusés	:	4 personnes
Invités	:	MM. Yves Meuwly et Stéphane Dévaud

Tractanda :

1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2019 à Vuippens

Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.

2 Trottoir de la Grand-Fin

2.1 Présentation

2.2 Budget d'investissement

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation

3 Route - infrastructures – eau potable de la Grand-Fin

3.1 Présentation

3.2 Budget d'investissement et financement

3.3 Rapport de la commission financière

3.4 Approbation

4 Divers

Mme Myriam Fragnière Dufour, vice-syndique, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation ainsi qu'aux deux représentants du bureau RWB invités ce soir, Messieurs Yves Meuwly et Stéphane Dévaud.

Elle excuse l'absence de 4 personnes. Elle informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

Mme Myriam Fragnière Dufour déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle N° 20 du 17 mai 2019, par l'envoi de papillons tous-ménages, par insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels. Elle demande s'il y a des questions relatives à la convocation, ce qui n'est pas le cas.

Afin de compléter l'information du tout-ménage du 20 mai 2019, un nouveau tout-ménage a été envoyé à la population le 29 mai dernier, après un soutien favorable de la délégation de la commission financière rencontrée le 22 mai et décision du Conseil communal du 27 mai 2019.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle convocation annulant l'ancienne mais bien d'une modification du tractanda qui sera proposé dans quelques instants. Elle ajoute qu'il n'y avait aucune obligation de procéder ainsi mais que le Conseil communal a souhaité que chaque citoyen soit informé de la proposition et puisse assister à l'assemblée en toute connaissance de cause en cas d'intérêt, dans un souci de transparence, étant précisé que la validation du tractanda n'est pas une attribution légale de l'Assemblée.

D'autre part, tous les documents étaient disponibles et consultables 10 jours avant au bureau communal, y compris les documents relatifs aux points qui n'étaient pas formellement inscrits au tractanda.

Ces précisions données, Mme Myriam Fragnière Dufour présente à l'Assemblée l'ordre du jour.

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque, le tractanda modifié est accepté tel que présenté.

Mme Myriam Fragnière Dufour procède alors à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Eric Sudan
- M. Jean-François Vienny
- Mme Erin Macheret
- M. Norbert Vuarnoz

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que Mme Charlene Rosat, M. Pierre-Joseph Demierre ainsi que les deux représentants de RWB précités sont auditeurs et n'ont pas le droit de vote. Elle demande s'il y a d'autres auditeurs dans la salle, ce qui n'est pas le cas.

1. Procès-verbal

Assemblée communale du 6 mai 2019 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, Autorités & administration → Assemblée communale.

Question/remarque ?

-

Mme Myriam Fragnière Dufour soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2019.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2019 est accepté par 52 voix et une abstention.

2. Trottoir de la Grand-Fin

2.1 Présentation

Mme Myriam Fragnière Dufour fait un bref historique de la situation. Lors de la mise en zone des terrains de la Grand-Fin situés à gauche après la route AF, des conventions ont été signées entre les propriétaires et la commune de Vuippens. Ces conventions ont été reprises et mises en application par la commune de Marsens lors de la fusion.

Lors de l'assemblée du 22 mai 2017, l'article 1241 RF, comprenant également les surfaces prévues des articles 1183 et 1098, a été repris par la commune. L'inscription au registre foncier se fera lorsque tous les montants seront encaissés.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que pour cet objet, les règles de la récusation sont applicables, selon la loi sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution (RELCo).

Loi sur les communes

Art. 65 Séances – Récusation

1 Un membre du conseil communal ne peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

...

Règlement d'exécution de la loi sur les communes

Art. 11 Récusation (art. 21 LCo)

Les dispositions du présent règlement au sujet de la récusation au conseil communal sont applicables à l'assemblée communale et au conseil général.

Art. 25 Récusation (art. 65 LCo)

a) Intérêt spécial

A un intérêt spécial à une affaire celui pour qui elle a un effet direct, en particulier d'ordre financier, notamment la personne partie à un acte juridique lorsque l'autre partie est la commune.

Les articles ci-après du règlement d'exécution de la loi sur les communes traitant des personnes devant se récuser ont été présentés brièvement:

- Art. 26 b) Rapport étroit de parenté
- Art. 27 c) Rapport étroit d'alliance
- Art. 28 d) Rapport étroit d'obligation ou de dépendance

En application de ces dispositions, **Mme Myriam Fragnière Dufour** demande nommément aux personnes concernées (propriétaires actuels et anciens) ainsi qu'aux personnes présentant un rapport étroit avec celles-ci, selon les articles précités, de bien vouloir quitter la salle le temps des délibérations.

M. Jean-Paul Bochud demande si les personnes concernées pourront réintégrer la salle pour la décision finale ? De plus, il informe qu'il souhaiterait parler de l'allongement du trottoir.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que le but de la récusation est de ne pouvoir influencer les délibérations avant la décision qui porte seulement sur l'approbation de l'investissement de la part communale en lien avec la participation de ces propriétaires. Ces personnes pourront revenir après la décision. La question de M. Bochud sera justement traitée au point 3 de l'ordre du jour.

-Les personnes concernées quittent l'Assemblée-

M. Alain Derré informe avoir invité **MM. Yves Meuwly** et **Stéphane Dévaud** de RWB afin qu'ils puissent le cas échéant répondre aux questions techniques relatives à ces travaux. **M. Dominique Progin** se tient également à disposition pour répondre aux questions concernant le projet de chauffage à distance de Gruyère Energie SA. Il remercie ces trois personnes pour leur disponibilité.

M. Alain Derré rappelle les termes de la convention du 25 octobre 1997 liant les propriétaires et projette un extrait de celle-ci. Les propriétaires s'engageaient à céder gratuitement à la commune une surlargeur de 2.00 m pour la route et de 1.20 m pour le trottoir, et finançaient la réalisation des ouvrages sans les plus-values relatives à des mesures de ralentissement éventuelles.

Mme Myriam Fragnière Dufour fait une intervention auprès d'un citoyen pour qu'il quitte la salle suite à la demande de récusation en raison de son lien de parenté.

M. Alain Derré informe que le projet d'aménagement se fera sur une longueur de 241.00 m. La largeur de la chaussée envisagée sera en principe de 3.75 m et de 4.75 m où les croisements de véhicules sont prévus. Le trottoir aura une largeur de 1.65 m. Une bande verte intermédiaire de 1.00 m, agrémentée de petites plantations, est prévue entre la route et le trottoir.

M. Alain Derré demande s'il y a des questions par rapport au projet tel que présenté ?

M. Armand Gapany demande si le trottoir sera franchissable? Il cite l'exemple de la route des Colombettes à Vuadens qu'il trouve très bien.

M. Alain Derré répond que ce n'est pas l'option choisie par le Conseil communal. Le but n'est pas de permettre aux véhicules de monter sur le trottoir mais de faire en sorte qu'ils restent sur la chaussée en respectant la limitation de vitesse à 30 km/h.

Mme Anne-Christine Gapany souhaite savoir comment le trottoir sera fait exactement, c'est-à-dire avec un angle vif ou arrondi ? Généralement, les trottoirs sont construits avec un angle vif.

M. Stéphane Dévaud, de RWB, précise que c'est un angle plutôt vif mais que la différence par rapport à la chaussée n'est que de 2 ou 3 cm. Il s'agit d'une question d'écoulement de l'eau.

M. Bernard Fragnière demande la raison d'être de la bande verte ?

M. Alain Derré répond qu'elle sépare le cheminement piétonnier de la chaussée pour que cela soit plus agréable. Elle servira aussi pour l'infiltration d'une certaine quantité d'eau. Selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il s'agirait d'une zone d'infiltration moyenne mais des tests doivent encore être effectués pour connaître avec plus de précision la capacité d'infiltration.

M. Norbert Baechler ajoute que pour que cette bande verte soit bien intégrée, il faut qu'elle soit bien entretenue, sinon elle laissera une mauvaise image.

M. Alain Derré indique que cette thématique a déjà été abordée avec les employés communaux et qu'ils sont prévenus. Cela ne pose pas de difficultés particulières.

Mme Sylvie Broccard demande si la bande verte sera interrompue au niveau des accès privés, ce que confirme **M. Alain Derré**.

M. Firmin Gapany demande s'il s'agit finalement du même concept qu'à l'entrée du village au Perrevet ?

M. Alain Derré lui répond par l'affirmative. **Mme Myriam Fragnière Dufour** précise qu'il s'agit du même concept mais sans la piste cyclable.

M. Pierre Delacombaz s'étonne de ce que le trottoir ne va pas plus loin et en demande la raison ?

M. Alain Derré répond que cette question sera traitée dans le point n° 3 de l'ordre du jour.

M. Norbert Vuarnoz souhaite des précisions au sujet de la place d'évitement située en face de la maison de **M. Fridolin Gauch** et demande si elle sera supprimée ?

M. Pascal Florio répond que cela dépendra de l'accès futur aux nouveaux bâtiments. Sur la longueur du tracé, il faut trouver la bonne alternance entre place d'évitement et zone verte, le but de ces alternances étant de diminuer la vitesse.

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que des contrôles de vitesse seront effectués et que 85% des automobilistes devront respecter la vitesse autorisée de 30km/h, sinon des mesures plus strictes devront être mises en place.

M. Bertrand Michel relève qu'il faut déjà clarifier les questions relatives à la route AF et à l'entrée des immeubles avant de prendre la décision.

Mme Myriam Fragnière Dufour lui répond que l'accès au nouveau quartier a été défini sur la route AF. Elle représente à nouveau le plan, une place d'évitement est prévue à l'endroit exprimé.

M. Alain Derré termine en relevant que dans ce projet, la sécurité se trouve améliorée si on garantit une bonne visibilité aux automobilistes.

2.2 Budget d'investissement

En l'absence d'autres questions, **M. Alain Derré** présente le budget d'investissement :

Détails des travaux	Coût (en CHF)
Excavation et évacuation	29'550.00
Couches de fondation pour surface de circulation	11'880.00
Chaussées et revêtements	20'627.50
Bordures et pavés	24'000.00
Total de l'investissement	86'057.50

M. Alain Derré rappelle que les propriétaires participent au financement pour un montant de **CHF 65'070.00**. Le solde est à charge de la commune et la demande d'investissement se monte donc à **CHF 20'930.00**.

Questions/réponses

M. Bertrand Michel regrette l'absence d'une vision globale. Sans vision globale, il ne lui semble pas possible de prendre une décision.

M. Pascal Florio relève que ce montant de **CHF 20'930.00** concerne les plus-values des mesures demandées par la commune, le solde étant pris en charge par les propriétaires.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy demande s'il y a des alternatives possibles sans bande verte ? Cela permettrait de diminuer le prix de la participation de la commune, les deux mesures que sont la zone 30 km/h et le trottoir lui paraissent suffisantes.

M. Pascal Florio répond que le concept a été discuté en commission d'aménagement. De plus, cela améliore l'infiltration et évite de devoir refaire des conduites plus tard. C'est la solution retenue par le Conseil communal.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy soulève qu'il s'agirait donc de garantir une infiltration optimale mais pas la sécurité ?

M. Pascal Florio répond que les deux choses sont liées, la zone verte participant au concept général de diminution de la vitesse dans cette zone.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy demande ce qu'il en est des coûts d'entretien de cette zone ?

M. Pascal Florio répond que la question a déjà été soulevée. Les employés communaux pourront s'en occuper sans que cela n'accapare leur temps outre mesure puisqu'ils font déjà des interventions sur ce secteur.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy répète sa conviction qu'il y aurait d'autres alternatives à cette zone verte.

M. Dominique Progin souhaite des précisions sur le solde restant à charge de la commune. **Mme Myriam Fragnière Dufour** représente les coûts globaux, et la participation des propriétaires. Le solde encore à encaisser est compris dans la part des propriétaires de CHF 65'070.00.

Mme Marina Tinguely demande si les personnes qui ont dû se récuser sont au courant du projet et quelle est la raison de leur demander de quitter la salle ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que le concept de base et le principe du trottoir sont sur le métier depuis plusieurs années et ont été présentés lors des discussions concernant l'application de la convention. De plus, tous les documents étaient et sont consultables. Etant donné que cet objet présente un intérêt pour eux, la loi les enjoint à se récuser, ceci afin de ne pas influencer les débats.

Mme Marina Tinguely dit ne pas comprendre qu'en tant que payeurs ces personnes doivent quitter la salle et se dit surprise qu'elles ne puissent délibérer.

M. Robert Bochud rejoint **Mme Marina Tinguely** et ne comprend pas que les personnes concernées ne peuvent pas prendre part à la négociation alors qu'ils se sont mis à disposition pour ce projet et ont investi de l'argent.

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que ce sont les dispositions légales, confirmées récemment par la Préfecture. Puisqu'ils financent la réalisation, ils ont un intérêt particulier à une participation communale.

M. Bertrand Michel ne comprend pas cet état de fait puisqu'ils ne sont plus propriétaires ?

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que le changement de propriété n'est pas encore effectif au registre foncier et que la commune suit strictement la procédure édictée par la loi.

Mme Jeannette Delacombaz demande pourquoi les changements de propriétaires ne sont pas encore inscrits alors qu'ils ont payé. Elle estime que les démarches ne sont pas faites correctement par la commune.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que la part des propriétaires n'est pas encore entièrement versée et que tout n'est pas encore complété pour pouvoir réunir ces articles en un seul. La procédure est menée correctement.

M. Timothée Ansias demande ce qu'il se passerait en cas de plus-value des coûts des travaux ?

M. Pascal Florio lui répond que les cas les plus défavorables ont été envisagés lors de l'établissement du budget, ce qui devrait permettre d'éviter un dépassement.

M. David Macheret demande comment cela se fait que les noms des propriétaires qui n'ont pas encore payé circulent dans cette assemblée ?

M. Bertrand Michel répond que cela s'est entendu en début d'assemblée.

M. David Macheret rétorque qu'aucun nom n'a été donné. Il invite **M. Bertrand Michel** à respecter le secret de fonction.

La parole n'étant plus demandée, **M. Alain Derré** dresse un récapitulatif du financement et de la demande de crédit d'investissement :

Coût de la part communale	CHF 20'930.00
(CHF 65'070.00 à charge des propriétaires)	
Impact sur le budget de fonctionnement	
Coût de l'intérêt annuel (3%)	CHF 627.90
Amortissement obligatoire sur 25 ans (4% annuel)	CHF 837.20
Coût de fonctionnement annuel	CHF 1'465.10

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Myriam Fragnière Dufour donne la parole à **M. Yves Alain Roulet** pour la lecture du rapport.

*Madame la Vice-Syndique,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,*

L'Assemblée extraordinaire convoquée ce jour doit se prononcer sur deux objets d'investissement concernant le quartier de la Grand-Fin à Vuippens.

Le premier objet soumis à l'approbation de l'Assemblée concerne la construction d'un trottoir à la route de la Grand-Fin pour laquelle une participation mixte de la Commune et des propriétaires est prévue. La participation de ces derniers s'élève à 65'070 CHF. Le solde à charge de la Commune s'élève quant à lui à 20'930 CHF. Avec un coût annuel de 3% et un amortissement sur 25 ans, la charge annuelle sur les finances communales se monte à 1'465.10 CHF. En regard du montant de l'investissement et de son impact minime sur le budget de fonctionnement de la Commune, la Commission financière recommande d'approuver cet investissement sans réserve. [...]

2.4 Approbation

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a des questions ?

M. Robert Bochud demande à quel moment l'Assemblée se prononcera sur l'ensemble du projet ? Il demande de voter après la présentation du point 3 de l'ordre du jour.

Mme Myriam Fragnière Dufour dit accepter sa demande si 1/5 des membres présents le souhaitent.

M. Yves Alain Roulet pense que ce n'est pas une bonne idée de procéder ainsi. Les points ont été volontairement présentés séparément pour valider le budget de réalisation du trottoir qui correspond à la convention avec ces privés. Il rend attentif l'assemblée qu'avec ce procédé, il y a un risque de ne pas valider le trottoir sur ce secteur.

Mme Myriam Fragnière Dufour propose alors de présenter le point 3 de l'ordre du jour avant de procéder au vote pour cet objet puisque 1/5 des membres ce soir soutiennent cette proposition.

L'Assemblée communale est d'accord avec la proposition de **Mme Myriam Fragnière Dufour**.

-Les personnes qui avaient dû quitter la salle rejoignent l'Assemblée-

Mme Nicole Andrey demande des explications sur le fait qu'elle a dû quitter la salle. Elle ne trouve pas cela normal.

M. Bertrand Bochud trouve cette manière de procéder déplaisante.

M. Alcides do Nascimento ajoute qu'il aurait souhaité être averti à l'avance de cette procédure et qu'il a aussi trouvé cela très déplaisant.

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle à nouveau que ce sont les dispositions légales sur la récusation.

M. Jean-Paul Bochud relève qu'il est allé au bureau communal pour consulter les plans. Il y a reçu des explications de la part de **Mme Hélène D'Alessandro** car il ne voyait pas où continuait le trottoir. **M. Jean-Paul Bochud** lit ensuite une déclaration remerciant tout d'abord le Conseil communal d'avoir remis le projet sur le métier. Pour lui, ce projet englobe trois notions : une notion de sécurité notamment par rapport au cheminement des écoliers, une notion d'utilité publique et une notion économique. Pour ces raisons, il demande une étude pour

un trottoir allant jusqu'au locatif, idée faisant dès le départ partie du projet. Il pense que **M. Jean-Claude Rieder** ne serait pas opposé à céder le terrain nécessaire.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie **M. Jean-Paul Bochud** pour sa déclaration. Cette question est justement abordée au point 3. Il a anticipé quelque peu la thématique.

3. Route - infrastructures – eau potable de la Grand-Fin

3.1 Présentation

Mme Myriam Fragnière Dufour présente les trois buts du Conseil communal à savoir :

- **La sécurisation des piétons sur la route de la Grand-Fin, en prenant en compte :**
 - La volonté du propriétaire de ne pas développer dans l'immédiat la zone à bâtir en raison de l'exploitation de ses terres pour l'agriculture.
 - Qu'en l'absence de projet immobilier dans le secteur il n'est pas raisonnable de demander la construction d'un trottoir.
 - La nécessité de trouver une solution temporaire efficace.
- **La défense incendie et l'alimentation en eau potable à mettre en conformité.**
- **La conduite d'évacuation des eaux claires qui est en mauvais état.**

Elle indique que la volonté du Conseil communal est de traiter l'ensemble de l'aménagement de la route de la même manière, mais que compte tenu de ces éléments, une solution temporaire est proposée par la commune.

M. Alain Derré explique que la synergie au niveau de la planification des travaux permettra une économie importante pour la commune (répartition des frais de mise en chantier, remise en état du coffrage etc). En plus du passage du chauffage à distance (CAD) de GESA, Groupe E va aussi effectuer des travaux, d'où une participation financière également de leur part au niveau de la réfection de la route. Un des objectifs importants du Conseil communal est de limiter la gêne des riverains en regroupant l'ensemble des travaux sur une même période. Dissocier les travaux du CAD d'avec ceux nécessaires pour la remise en conformité de l'adduction d'eau et de la mise à niveau du collecteur d'eau claire imposerait une double gêne importante pour les riverains, sans parler des coûts supplémentaires.

M. Alain Derré présente les coupes et donne les explications pour les infrastructures souterraines et les aménagements routiers prévus sur les trois secteurs.

M. Alain Derré précise qu'avec Valtraloc, la portion de route correspondant au secteur 1 ne sera en principe pas autorisée aux véhicules à moteur, hormis pour les riverains.

Concernant les deux autres secteurs, il précise également que le bureau RWB fera des analyses pour connaître la capacité d'infiltration de la bande verte, le diamètre du tuyau pourrait donc changer en conséquence.

Collecteur d'eaux claires

Lors de la rédaction du PGEE de Vuippens, des contrôles par caméra en date du 24 août 2016 ont relevé que la conduite d'évacuation des eaux claires était en mauvaise état. Un remplacement nous a été conseillé à plus ou moins brève échéance. De plus, en fonction de l'évolution des mises en zone dans le quartier, cette conduite est sous dimensionnée pour reprendre les eaux de la route, du trottoir et des biens-fonds.

M. Jean-Paul Bochud souhaite quelques précisions au sujet du concept « secteur 1 », précisions qui lui sont apportées par **M. Alain Derré**.

3.2 Budget d'investissement et financement

Aménagement de la route, trottoir, zone verte et collecteur eaux claires (en CHF)	
Installation de chantier	102'000.00
Démolitions et démontages	14'300.00
Excavation	184'740.00
Couches de fondation (surface de circulation)	28'620.00
Chaussées et revêtement	80'470.00
Bordures et pavés	81'600.00
Canalisations	118'240.00
Divers (raccordements aux privés, signalisation,...)	44'000.00
Total intermédiaire brut, HT	653'970.00

M. Alain Derré précise que le total intermédiaire brut HT de **CHF 653'970.00** correspond au montant de la participation de la commune.

M. Alain Derré précise également que le collecteur d'eaux pluviales a été pré-dimensionné pour reprendre uniquement les eaux de la route et du trottoir projeté. Aucune valeur d'infiltration n'a été prise en considération par manque d'informations. Le dimensionnement final de ce collecteur sera affiné au cours du projet.

M. Jean-Paul Bochud signale qu'il existe une canalisation construite à l'époque par Route Modernes et que **M. David Macheret** doit être au courant de cette canalisation, ayant supervisé sa construction. Dans le cas où un nouveau quartier devrait voir le jour, il demande si celle-ci n'est pas suffisante ?

M. David Macheret répond que cette canalisation est prévue pour la récupération des eaux de surfaces des parcelles mais pas de la route.

M. Alain Derré continue la présentation du budget d'investissement :

Aménagement de la route, trottoir et zone verte, du collecteur eaux claires (en CHF)	
Report	653'970.00
Trottoir	86'057.50
Total intermédiaire brut, HT	740'027.50
Divers et imprévus, frais de procédure et honoraires	194'252.75
Total général net, HT	934'280.25
TVA (7.7%)	71'939.60
Total général net, TTC	1'006'219.85
Total TTC arrondi	1'000'000.00

Eclairage public

M. Alain Derré indique que le Conseil communal a également pensé profiter de ces chantiers pour remplacer l'éclairage public par la technologie LED, les lampadaires étant déposés pendant la réalisation de ces travaux.

Passage à la technologie LED pour l'éclairage public (en CHF)	
Total estimé, TTC	30'000.00

Réseau d'alimentation en eau potable

M. Alain Derré explique qu'actuellement il y a deux conduites : une pour la défense incendie et une autre pour l'alimentation en eau potable qui est en PVC entourée de béton, d'où l'impossibilité de faire de nouveaux piquages pour de futures raccordements. Ces conduites sont vétustes et devront être remplacées d'ici 5 ans.

Selon le plan des infrastructures en eau potable (PIEP), nous avons l'obligation d'effectuer un bypass entre ces deux conduites pour les réunir, ceci afin de garantir un certain débit instantané pour la défense incendie et l'alimentation en eau claire. A cela s'ajoutera l'arrivée des prochaines nouvelles constructions (nouveau quartier).

Pour garantir tous ces besoins et contraintes mentionnés, il s'avère que la conduite actuelle est sous dimensionnée.

M. Alain Derré présente alors le budget d'investissement pour l'eau potable de la Grand-Fin :

Remplacement de la conduite d'eau potable (en CHF)	
Installation de chantier	40'000.00
Démolitions et démontages	3'350.00
Excavation et remblayage	99'640.00
Appareillages	274'000.00
Divers (participation au pousse-tube, ...)	50'000.00
Total intermédiaire brut, HT	466'990.00
Divers et imprévus (10%), frais de procédures et honoraires	129'299.00
Total général net, HT	596'289.00
TVA 7.7 %	45'914.00
Total général, TTC	642'203.00
Total général net, TTC (arrondi)	640'000.00

Récapitulation - demande de crédit d'investissement

Aménagement de la route, infrastructures, eau potable (en CHF)	
Route et infrastructures, yc trottoir (montant arrondi)	1'000'000.00
Conduite eau potable (montant arrondi)	640'000.00

Eclairage public – passage à la technologie LED	30'000.00
Total des investissements, TTC	1'670'000.00
Réalisation du trottoir – budget séparé	-86'000.00
Total global TTC	1'584'000.00

M. Pascal Florio explique que le Conseil communal a analysé la situation financière de la commune au regard de ces travaux, sans oublier le prochain financement de la traversée de Vuippens. En termes d'analyse de possibilité d'emprunt, après contrôle du Service des communes, il n'y a pas de problème pour ce projet.

M. Pascal Florio précise que pour cet investissement, il faut prendre en compte la gestion des amortissements obligatoires 2018 et 2019. Ces facteurs ayant été analysés, l'investissement est surmontable pour la commune.

M. Pascal Florio présente le coût du financement de ces travaux :

Coût de l'investissement	
Coût total des travaux	CHF 1'584'000.00
Impact sur le budget de fonctionnement	
Coût de l'intérêt annuel (3%)	CHF 47'520.00
Amortissement obligatoire sur 25 ans (4% annuel)	CHF 63'360.00
Coût de fonctionnement annuel	CHF 110'880.00

Question/réponses

Mme Sylvie Broccard demande s'il y a d'autres secteurs dans lesquels il faudra profiter des travaux du CAD pour faire des synergies et si cela a été pris en compte dans l'analyse de **M. Pascal Florio** ?

M. Pascal Florio répond par l'affirmative, notamment en ce qui concerne la traversée de Marsens. Toutefois, la synergie n'est pas partout la meilleure solution. A noter qu'il y a encore des discussions à mener avec le Réseau fribourgeois de santé mental (RFSM) pour leur participation aux coûts dans l'assainissement des conduites des bâtiments liés à leurs infrastructures. Il est important de réunir les informations de manière globale afin d'agir au plus juste.

M. Jean-Paul Bochud relève qu'en début de présentation, **Mme Myriam Fragnière Dufour** a souligné que **M. Jean-Claude Rieder** ne veut pas vendre car il souhaite continuer son exploitation. Il demande si la commune l'a approché pour lui proposer l'achat des quelques mètres carrés nécessaires à la sécurité du tronçon. Il lui semble qu'en 1987 déjà, le projet trottoir allait jusqu'aux « portes ». Il s'interroge de la situation qui prévaudra dans 10 ans si **M. Jean-Claude Rieder** ne souhaite toujours pas vendre.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que **M. Jean-Claude Rieder** a été approché dans le cadre de la révision du PAL. Sa position, transmise par l'intermédiaire de son avocat, était claire. Lors de la dernière rencontre de ces derniers jours, il a confirmé sa volonté de maintenir son activité agricole et de ne pas vouloir construire dans l'immédiat.

M. Jean-Paul Bochud demande si la commune lui a vraiment proposé un prix correct ou seulement un prix « agricole » ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que ce n'est pas une question de prix et qu'il veut simplement continuer à exploiter et garder les accès à son champ.

M. Jean-Paul Bochud persiste à penser que **M. Jean-Claude Rieder** n'est pas tout à fait opposé à vendre ces quelques mètres carrés nécessaires à la sécurité.

M. Pascal Florio dit bien comprendre ces remarques. Actuellement, la commune essaie de ménager les parties. En posant des piquets de sécurité, cela permet aux piétons de cheminer avec un bon niveau de sécurité. L'idéal restant bien-sûr d'obtenir le terrain. La commune entend continuer les discussions avec **M. Jean-Claude Rieder** pour pouvoir aboutir à la meilleure solution au niveau de la sécurité.

M. Jean-Paul Bochud rappelle qu'il existe effectivement une convention mais lorsqu'il s'agit d'investir dans la sécurité, cela n'a pas de prix. Il remercie le Conseil communal pour le PAL mais relève que quand le quartier sera aménagé, il y aura plus de trafic et plus d'écoliers, toutes ces raisons faisant qu'un élargissement s'avère absolument nécessaire pour garantir la sécurité.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que la commune est bien consciente de cela. De 3 m, la chaussée passerait à 3.75 m avec 1 m pour le cheminement des piétons. Le quartier n'étant pas aménagé à l'heure actuelle, il faut, dans cette phase de transition, trouver des solutions pragmatiques pour la sécurité des piétons.

M. Bertrand Michel est d'avis que ce projet non abouti ne règle aucunement le problème de la sécurité. Il plaide pour une zone 20 km/h dans laquelle les piétons seraient prioritaires et annonce qu'il ne votera pas pour ce projet.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que la possibilité d'une zone 20 km/h a été étudiée mais qu'elle n'est pas possible au regard des critères déterminants pour ce type de zone. Avec les 30 km/h, la modification et l'élargissement proposés, la sécurité s'en trouvera grandement améliorée.

M. Norbert Baechler relève qu'en hiver, avec la neige de chaque côté, les problèmes de sécurité sont encore plus importants.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy relève que la sécurité sera garantie quand le centre du village sera réalisé et se dit sceptique quant à l'incidence du marquage jaune sur la sécurité.

M. David Macheret observe que pendant 10 ans, le marquage jaune à la route des Bugnons a sans aucun doute contribué à ce qu'il n'y ait eu aucun accident majeur à déplorer. Il ajoute que le projet présenté n'est peut-être pas optimal mais que c'est déjà une bonne étape vers du mieux.

M. Daniel Piller relève qu'il s'agit bien d'un problème de temps et que la solution proposée est la meilleure dans l'état actuel des choses.

Mme Myriam Fragnière Dufour ajoute qu'en effet, en l'état, **M. Jean-Claude Rieder** n'était pas intéressé à mettre à disposition des surfaces, ce que confirme **M. Alain Derré**.

M. Robert Bochud s'interroge alors de ces deux versions différentes : l'une disant **M. Jean-Claude Rieder** prêt à entrer en matière et l'autre le présentant comme déterminé à ne pas vendre. Il appelle à clarifier la situation.

MM. Bernard Fragnière et Armand Levrat demandent quelques précisions sur l'emplacement exact du trottoir par rapport à l'immeuble, à savoir de quel côté il se réalisera, et si la route sera plus étroite.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que cela se fera sur le côté gauche, dans le sens de la descente. Comme il s'agit d'un marquage, cela n'entravera pas l'accès à leurs garages. Le gabarit actuel de la route n'est pas touché.

M. Stéphane Dévaud de RWD donne les explications supplémentaires, en fonction des différents secteurs. Il précise qu'un trottoir peut être techniquement réalisé aussi sur le secteur 2 mais que dans la phase avant-projet, on y a placé des potelets.

M. Yves Meuwly de RWD précise qu'effectivement le projet prévoit des aménagements similaires sur l'ensemble du secteur. Cependant, pour des raisons de transparence, le Conseil communal a souhaité que les plans présentés aux citoyens soient corrigés pour correspondre aux différentes étapes projetées.

M. Robert Bochud propose de refuser le projet qui lui semble incomplet. Il rappelle que le plan de 1987 prévoyait un débouché jusqu'aux portes.

Mme Myriam Fragnière Dufour confirme la connaissance de ce plan et précise qu'une revalorisation de ce secteur est prévue. Il faudra cependant attendre la fin de la mise à l'enquête de la traversée de Vuippens pour ne pas compromettre le projet, le Conseil communal ayant restreint le concept à son minimum pour éviter des demandes supplémentaires de l'Etat qui retarderaient encore sa réalisation, une deuxième enquête préalable étant en cours.

Mme Nicole Delacombaz dit craindre qu'en cas de refus global, c'est la réalisation du trottoir dans son ensemble qui sera refusée.

M. Bernard Fragnière demande si un accès par la route de la STEP n'est pas possible ?

Mme Myriam Fragnière Dufour lui répond que l'utilisation de cette route n'est pas autorisée, car elle est en partie privée. De plus, cela irait à l'encontre de la volonté de l'Etat de limiter les accès sur la route cantonale. Elle rappelle également que dans le projet de la traversée de Vuippens, la proposition qui prévoyait une route derrière la poste a été refusée par l'Etat.

M. Bertrand Michel souligne que l'on parle d'un projet pour les 30 prochaines années. Des discussions supplémentaires avec **M. Jean-Claude Rieder** doivent être entreprises. Il craint de voir un marquage au sol pendant 20 ans, sans trottoir, faisant le parallèle avec les Moleires. Ne faisant pas confiance à cette manière de procéder par étape et le projet ne lui semblant pas assez abouti ce soir, il propose de le refuser.

Mme Myriam Fragnière Dufour dit comprendre ses inquiétudes mais ce qui est proposé aujourd'hui améliore grandement la situation actuelle. Le passage des véhicules est garanti, puisque dimensionné de la même manière

qu'actuellement (3 m) et en plus il y a une zone sécurisée pour les piétons. Elle rappelle cependant que le Conseil communal souhaite ce soir l'aval des citoyens pour un projet global, comprenant des infrastructures souterraines et l'aménagement routier qui doit être encore peaufiné dans ses détails. Elle considère qu'il serait dommage que l'absence de certains éléments accessoires puisse remettre en cause le projet projeté dans son ensemble.

M. Pascal Florio interpelle **M. Jean-Paul Bochud** par rapport à son entretien tout dernièrement avec **M. Jean-Claude Rieder**.

M. Jean-Paul Bochud répond que selon ses impressions **M. Jean-Claude Rieder** ne serait pas opposé à céder du terrain et ajoute qu'il pense qu'il y aurait même un intérêt pratique pour lui, en raison de la largeur toujours plus grande de ses machines. Il propose que la commune entame des discussions plus approfondies avec lui et la tenue d'une assemblée en septembre pour se prononcer.

M. Pascal Florio indique que le Conseil communal souhaite poursuivre les discussions avec lui. L'idée pour la commune n'est pas de faire des économies, surtout pas en ce qui concerne la sécurité, mais de traiter les propriétaires de manière équitable. Il relève toutefois que d'une manière générale, les agriculteurs ne souhaitent pas vendre de terrain.

M. Bertrand Michel ajoute que si une solution est trouvée avec **M. Jean-Claude Rieder**, une rallonge de budget devra être votée.

M. Pascal Florio précise que dans les divers et imprévus, un montant peut être alloué aux aménagements supplémentaires.

Mme Myriam Fragnière Dufour complète qu'en effet, si le projet devait évoluer en dehors de cette enveloppe, la commune demandera une rallonge de budget.

Mme Nicole Delacombaz demande pourquoi dans le plan du secteur 3, la rénovation des conduites ne va pas jusqu'au bout mais seulement jusque chez **M. Aebischer** soulignant que si ces conduites sont en mauvais état, il y a de fortes chances pour que l'ensemble le soit.

M. Stéphane Dévaud de RWB lui explique que les conduites des collecteurs communaux s'arrêtent à cet endroit, la suite du réseau étant privé.

A la question de **M. Norbert Baechler** sur la participation financière de GESA, **M. Dominique Progin** répond que lors de la pose d'un réseau de chauffage, la clé de répartition concerne les travaux de la partie souterraine, la superstructure restant à la charge des communes.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que cette synergie avec GESA permettra une économie pour la commune de plus de CHF 100'000.-

Mme Sylvie Broccard demande si GESA paierait la route dans le cas où les travaux ne peuvent se faire en même temps que ceux de la commune ?

M. Dominique Progin répond par l'affirmative pour la largeur de la tranchée qui les concerne, à condition que les travaux se fassent précisément sous la route mais pas dans un autre cas.

M. Robert Bochud relève qu'il reste encore beaucoup d'interrogations, notamment sur la clé de répartition et la position de **M. Jean-Claude Rieder**. Il souhaite que le Conseil communal se remette au travail rapidement pour apporter un projet plus clair et ne pas prendre de décision ce soir.

M. Yves Alain Roulet relève qu'il ne faut pas se perdre dans les détails, que la responsabilité de l'assemblée est d'approuver un projet dans son ensemble et de faire confiance au Conseil communal et au bureau d'ingénieur pour les questions de détails.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise qu'il y aura une mise à l'enquête publique et qu'alors il sera possible de s'y opposer mais qu'il s'agit maintenant d'avancer sur le concept général, en écartant le côté émotionnel.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy ajoute que ce projet doit se faire étape par étape en harmonie avec le projet du centre du village. Il faut accepter ce risque de ne pas tout savoir. Elle propose la constitution d'un groupe de citoyens intéressés à suivre ce projet de plus près.

3.3 Rapport de la commission financière (suite)

Avant de donner lecture du rapport, **M. Yves Alain Roulet** rappelle que la commission financière ne se concentre que sur l'aspect financier et non sur le bien-fondé du projet.

[...] Le deuxième objet soumis à approbation de l'assemblée est lié au premier, puisqu'il concerne la réfection de la route de la Grand-Fin, ainsi que de ses infrastructures, à savoir, le remplacement du collecteur des eaux claires, le remplacement de la conduite d'eau potable et la modification de l'éclairage en technologie LED. Les derniers chiffres et détails de ce projet, en lien avec l'installation du chauffage à distance et les travaux y relatifs de l'entreprise GESA en direction de la STEP de Vuippens, ont été finalisés récemment, c'est pourquoi

cet objet n'a pu être soumis à la dernière assemblée communale du 6 mai dernier. Le début des travaux pour le chauffage à distance est prévu pour l'automne 2019. Si la Commune veut profiter de l'effet de synergie et effectuer les travaux de réfection de la route de la Grand-Fin et de ses canalisations à moindre coût, sans devoir effectuer un deuxième chantier ultérieurement, il est donc important que les citoyennes et les citoyens se prononcent rapidement sur cet investissement. La somme nécessaire pour réaliser ces travaux, à la charge de la Commune, se monte à CHF 1'584'000. Avec un coût annuel de 3% et un amortissement sur 25 ans, la charge annuelle sur les finances communales se monte à CHF 112'000. Suite à une séance avec le Conseil communal en date du 22 mai et à l'analyse des différents documents mis à disposition, la Commission financière note que :

- *La capacité d'investissement selon les derniers relevés du Service des communes est supérieure au montant soumis à approbation.*
- *Deux objets arrivent à terme de l'amortissement obligatoire, ce qui relève encore la capacité d'investissement de la Commune.*
- *L'année 2018 a permis des amortissements extraordinaires et un provisionnement supplémentaire pour la Caisse de prévoyance. La planification prudente et conservatrice du Conseil communal pour les années à venir permet d'être confiant sur les résultats escomptés des prochains exercices.*
- *La réalisation des travaux en commun avec GESA permet une économie d'environ 100'000 CHF.*

Considérant les éléments précités, la Commission financière confirme que l'état financier de la Commune permet cet investissement sans remettre en cause l'autre chantier prioritaire qu'est la traversée de Vuippens, et qu'il permet de réaliser des économies sur un chantier qui devra immanquablement être réalisé dans un futur proche. Elle recommande donc à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Marsens, le 3 juin 2019

3.4 Approbation

Réfection de la route et infrastructures

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie **M. Yves Alain Roulet** et la commission financière pour son travail et ses conseils. Elle souhaite maintenant soumettre au vote le budget d'investissement pour la réfection de la route de la Grand-Fin et des infrastructures.

M. Bertrand Michel demande le vote au bulletin secret.

Le quorum du 5^{ème} des membres étant atteint (23 voix favorables pour 53 membres présents), **Mme Myriam Fragnière Dufour** décide de procéder au vote par bulletin secret et prie les scrutateurs de distribuer les bulletins. Elle leur demande ensuite de procéder au décompte des bulletins.

Le budget d'investissement pour la réfection de la route de la Grand-Fin et des infrastructures est accepté par 37 oui, 15 non et 1 abstention.

M. Robert Bochud demande si **M. Dominique Progin** a voté ?

M. Dominique Progin répond qu'il a voté en tant que citoyen de la commune de Marsens et que quel que soit le résultat du vote de ce soir, GESA entreprendra les travaux pour le chauffage à distance, qui n'est pas en lien avec les sujets traités ce soir.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que **M. Dominique Progin** ne répondait pas aux critères de récusation et avait parfaitement le droit de voter.

Trottoir de la Grand-Fin

Mme Myriam Fragnière Dufour reprend le point 2 de l'ordre du jour, rappelle aux personnes concernées qu'elles ne peuvent s'exprimer sur l'objet et soumet au vote le budget d'investissement de la part communale pour la réalisation du trottoir de la Grand-Fin.

Le budget d'investissement pour la participation à la réalisation du trottoir de la Grand-Fin concernant les plus-values demandées par la commune est accepté à l'unanimité par 45 oui, les personnes devant se récuser s'étant abstenues.

4. Divers / questions

Place de rebroussement – route des Moleires

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que la place de rebroussement située à la route des Moleires va passer du domaine public au domaine privé de la commune. Elle ne sera déplacée que dans le cadre d'un projet de valorisation de la parcelle communale. Une nouvelle servitude sera inscrite au registre foncier pour garantir un rebroussement possible aux usagers de la route.

Autres divers

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a d'autres divers ?

M. Firmin Gapany demande s'il y a eu une participation de la commune pour le trottoir au Perrevuet ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par la négative. La commune négocie justement en amont la participation des propriétaires ou des promoteurs pour la réalisation notamment des infrastructures de mobilité douce.

M. Firmin Gapany demande pourquoi, au Châtelard, la commune n'a pas pu réagir avant auprès des promoteurs pour y faire construire un trottoir ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que la commune est intervenue mais que cette question n'a pas abouti car les propriétaires ne se sont pas entendus sur le financement du trottoir. Comme il s'agit d'un secteur privé, sur un tronçon de route appartenant à l'Etat, la commune n'est pas partie prenante.

M. Tissot annonce être venu ce soir pour parler de la sécurité du quartier de Montmasson et demande à la commune s'il n'est pas possible de mettre un passage clouté sur la route d'Humilimont en face de la crèche, les automobilistes circulant à vitesse élevée dans le quartier.

Mme Myriam Fragnière Dufour prend note de sa demande.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **Mme Myriam Fragnière Dufour** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Elle leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h34

Le secrétaire



Pierre-Joseph Demierre

La présidente



Myriam Fragnière Dufour

